

Adoption jeune adulte côte ivoire connu sur Facebook

Par **Rosine30**, le **30/04/2019** à **20:56**

Bonjour,

Ma mère est âgée de 80 ans et depuis 1 an et 1/2 elle est en contact quotidiennement avec un Ivoirien de 21 ans. Cela a commencé par le scrable en ligne, puis un contact permanent par Messenger et maintenant quotidiennement ++ par Whatsapp.

Elle a décidé de partir le voir en Cote d'Ivoire 10 jours et est revenue mardi dernier. Sur place elle nous a demandé de lui faxer des papiers, car SUPRISE, elle souhaite commencer des marches pour l'adopter.

Ce que nous avons appris à son retour c'est qu'elle avait déjà entamé des démarches en France, mais qui n'aboutiront pas. Donc maintenant les démarches sont entamées en Cote d'Ivoire, les documents nécessaires commencent à arriver là-bas. Ils ont une connaissance au tribunal qui a l'air de faire accélérer les choses.

Avec mes 4 soeurs, nous sommes tombés des nues car aucunes n'étaient au courant.

Elle partait normalement en Cote d'Ivoire pour faire connaissance avec lui dans le but de l'accueillir en France avec un visa de 3 mois. Cette connaissance s'est donc détournée vers une adoption.

Nous sommes inquietes aux vues de son âge, au fait qu'elle lui a déjà envoyé 200 euros pour Noel, mais nous n'avons pas la possibilité de savoir si elle envoie régulièrement de l'argent.

Si cette adoption simple est validée en Cote d'Ivoire, quelles sont les chances pour qu'il vienne en France ? Nous ne voudrions pas une telle situation car cela veut dire qu'il va être complètement à sa charge !!!!

Je reste bien entendu à votre disposition pour de plus amples informations.

En vous remerciant pour votre aide.

Bien à vous.

Par **ESP**, le **30/04/2019** à **21:14**

Bonjour,

Cette histoire sent l'arnaque ! Ils sont très forts pour profiter de la naïveté ou du besoin d'affection.

L'internet est dangereux, on trouve beaucoup d'exemples.

<https://www.commentcamarche.net/forum/affich-4530231-arnaque-cote-d-ivoire-site-de-rencontre>

Par **youris**, le **01/05/2019** à **09:49**

bonjour,

même si l'adoption est possible avec l'administration ivoirienne, il faudra transcrire cette adoption d'un majeur étranger à l'état-civil français ce qui ne sera pas forcément très simple.

mais financièrement, votre mère comme toute personne dispose comme elle l'entend de son patrimoine y compris le dilapider.

salutations